

À Grandson, l'ancienne école de Franco Sbarro va devenir un hôtel

Projet immobilier Une demande d'implantation préalable est à l'enquête pour le Domaine des Mûriers, construit en 1911 et inscrit en note 3 au recensement architectural.

Frédéric Ravussin

Les habitués de la route cantonale reliant Yverdon à Grandson, comme bon nombre d'amoureux de belles voitures, connaissent parfaitement sa longue silhouette: le bâtiment des Mûriers occupé jusqu'en 2013 par le designer automobile Franco Sbarro devrait retrouver de sa superbe.

Un dossier de demande d'implantation préalable vient d'être mis à l'enquête publique par la société zurichoise ScienceExplorer d'un certain Jean Christophe Gostanian, l'entrepreneur qui a implanté KinderCity à Yverdon-les-Bains. Le projet envisagé est prometteur, à en croire le syndic de Grandson, Antonio Vialatte. «Nous sommes partie prenante depuis le début, tout comme l'Association pour le développement du Nord vaudois, notamment parce qu'il propose une offre qui fait cruellement défaut entre Yverdon et Vaux-Marais.»

Associé pour le coup avec le Groupe Delarive et l'entreprise de construction Losinger, le Marseillais d'origine arménienne envisage en effet de transformer ce bâtiment centenaire en hôtel d'un certain standing. Mais pas seulement. Il est également question d'y installer des activités artisanales tournant autour des produits du terroir et notamment du vin.

Du raisin au Domaine des Mûriers

«L'idée est aussi de replanter de la vigne dans ce coteau historique, colloqué en zone agricole, et d'y développer le Domaine des Mûriers», souligne le syndic grandonnois. Le tout sans faire de l'ombre aux vignes de la région. «Certains ont du reste déjà été approchés afin de voir comme il serait possible de collaborer.»

Lie de vin ou pas, le projet redonnerait des couleurs à une propriété qui semble en avoir perdu depuis que Franco Sbarro l'a cédée, voilà une douzaine d'années, à des privés au-



Le Domaine des Mûriers pourrait connaître sa quatrième affectation depuis sa construction en 1911. Olivier Allenspach (Archives)

«Nous sommes partie prenante depuis le début, tout comme l'Association pour le développement du Nord vaudois.»

Antonio Vialatte
Syndic de Grandson

jourd'hui vendeurs. L'ensemble abriterait ainsi une quarantaine de chambres. La plupart seraient créées dans la bâtisse historique. Inscrite en note 3 au recensement architectural, elle fait actuellement l'objet d'une procédure qui pourrait lui permettre de monter d'une catégorie et devenir ainsi monument reconnu d'importance régionale, selon nos confrères de «La Région».

Quelques chambres trouveraient aussi place dans un bâtiment de 1400 m² à construire dans son prolongement, côté Yverdon, les deux parties étant

reliées entre elles par un restaurant. La réalisation du projet implique la démolition de la maison de type chalet et d'un édifice, situés au sud-ouest de cette vaste propriété offrant une vue majestueuse sur le lac de Neuchâtel et la chaîne alpine. À noter encore que les plans consultables actuellement laissent apparaître une piscine et un spa à l'avant de l'immeuble d'origine.

Ce dernier, de type Heimatsstil, a été érigé en 1911. C'est l'architecte Charles Coigny – à qui les Grandsonnois doivent aussi leur «vieux» collège – qui dessine les plans de cette fabrique

de pierres fines pour l'industrie horlogère. Quand celle-ci périclita une dizaine d'années plus tard, «Les Mûriers» sont réaffectés en pensionnat pour jeunes filles, fonction qu'ils occupent jusqu'à la fin des années 60.

Après avoir appartenu à différents privés, le domaine est racheté par Franco Sbarro en 1991. Le «couturier de l'automobile» le rénove pour en faire une école de design automobile dont sortiront dix volées d'étudiants. Le bâtiment arbore du reste encore aujourd'hui le nom de cette école (Espace Sbarro) et le logo de ses créations (un lévrier).

Un train heurte des cailloux et du bois posés sur les voies

Bex Que s'est-il passé sur la ligne CFF Brig-Lausanne? L'InterRegio 95 doit normalement s'arrêter, selon l'horaire, à 20h28 à la gare de Vevey. Jeudi soir, cela n'a pas été le cas. Les premières annonces diffusées sur les quais mentionnaient d'abord un «retard indéterminé». En cause, selon un voyageur sur place qui a contacté «24 heures»: «Un chef de train nous a précisé qu'un acte de vandalisme sur le bloc-moteur empêchait la locomotive de fonctionner.»

Un acte malveillant est plutôt rare sur le réseau ferroviaire suisse.

Le convoi est finalement arrivé à Vevey après une vingtaine de minutes d'attente. Ce retour à la normale n'écluse pas la question: le réseau a-t-il bien été visé par un comportement délictueux? Contacté, le porte-parole de la régie fédérale, Frédéric Revaz, confirme les craintes de ce témoin. «On soupçonne un acte de vandalisme. Une plainte pénale a été déposée.»

Plainte des CFF

Le communicant précise les faits. «Le train a heurté des objets posés sur les voies lors de son passage à Bex. Des morceaux de bois et des cailloux, selon les premiers éléments recueillis.» Le choc a «légalement endommagé la locomotive». Après un contrôle, «elle a pu poursuivre sa route». L'InterRegio est arrivé à Lausanne, sa destination finale, avec «vingt-quatre minutes de retard».

La cause de cet incident interpelle. D'ordinaire, les perturbations du trafic sont provoquées par une défaillance technique, l'absence d'un mécanicien ou un accident de personne. Un acte malveillant est plutôt rare sur le réseau ferroviaire suisse. Quoique. Les interventions d'un tiers existent. «Watson» relate une série de faits similaires dans le canton d'Argovie au début de cette année. En 2024, un jeune homme de 14 ans a été condamné pour avoir déposé des dalles en béton sur le réseau transfrontalier bâlois.

Dominique Botti

PUBLICITÉ

24heures | Partenaire média

LES 15 ANS DU BLUES RULES **CRISSIER FESTIVAL**
04-05-06-07-08 JUIN 2025

JAMES LEG RESTAURANT
OLYMPIC ANTIGUA
LES PETITS CHANTEURS À LA GUEULE DE BOIS
+ CARTES BLANCHES À
FRED RASPAIL
JOHNNY MONTREUIL

► BLUES-RULES.COM

Venez nous rendre visite à «24 heures»

Chère abonnée, cher abonné,

Si vous lisez ces lignes, c'est que vous êtes une ou un fidèle de notre édition papier. Et nous vous en remercions chaleureusement. Reste que votre abonnement vous permet d'avoir accès à bien plus que ce qui est imprimé six jours sur sept. En activant votre **compte numérique**, vous pouvez lire, écouter, voir plus d'actualités proposées dans des formats attractifs sur votre ordinateur, votre smartphone ou votre tablette. Vous y retrouverez une sélection d'articles d'autres journaux de Tamedia, nos archives, mais aussi des contenus spécifiques, des vidéos, des podcasts et des contenus interactifs.

Mais peut-être rencontrez-vous quelques petits défis pour accéder à nos supports numériques, comme nos appli-

cations mobiles, ou pour vous connecter à votre compte? Vous demandez-vous quelles sont les possibilités offertes par votre abonnement? Nous serions ravis de tout vous expliquer en détail. Et si vous envisagez de découvrir d'autres formules d'abonnement mieux adaptées à vos besoins, nous vous guiderons vers celles qui pourraient vous convenir.

Nos spécialistes du service client sont là pour vous et vous accueillent pour vous aider et répondre à toutes vos questions. Le prochain rendez-vous aura lieu **mercredi 4 juin** entre 9 et 16 heures à la rédaction de «24 heures», avenue de la Gare 33 à Lausanne. Nul besoin de s'inscrire, il vous suffit simplement de vous annoncer à la réception.

Nous nous réjouissons de vous recevoir et de partager un café avec vous. (Réd)

PUBLICITÉ

Spectacle de breakdance à la Cathédrale de Lausanne
«Quand le breakdance devient art»

Jeudi 12 juin à 18h30 et à 20h
Vendredi 13 juin à 18h30 et à 20h

75 **e**
CATHÉDRALE DE LAUSANNE

billets sur www.monbillet.ch
www.cathedrale-lausanne.ch